

## SOGECLAIR

Société Anonyme au capital de 2 900 000 Euros.  
Siège social : 7, avenue Albert Durand, 31700 Blagnac.  
335 218 269 R.C.S. Toulouse

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2018

#### Résultat des votes

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société s'est tenue le jeudi 17 mai 2018.

- Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 28
- Nombre de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 4 021 551

**L'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration a été adopté selon les modalités ci-après :**

Résolutions	Total des voix exprimées	Nombre d'actions	Proportion du capital représentée <sup>1</sup>	Voix pour		Voix contre		Abstentions	
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b> <i>Approbaton des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 – Approbaton des dépenses et charges non déductibles fiscalement</i>	4 021 551	2 070 294	75,2%	4 021 551	100%	-	-	-	-
<b>2<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Approbaton des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2017</i>	4 021 551	2 070 294	75,2%	4 021 551	100%	-	-	-	-
<b>3<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Affectation du résultat et fixation du dividende</i>	4 021 551	2 070 294	75,2%	4 021 551	100%	-	-	-	-
<b>4<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées</i>	2 033 779	1 076 374	61,2% <sup>2</sup>	2 033 779	100%	-	-	-	-

<sup>1</sup> Ce calcul est effectué sur la base du nombre d'actions ayant le droit de vote (retenu dans le cadre du calcul du quorum), à savoir 2 753 547 actions, à l'exception de la quatrième résolution pour laquelle le nombre d'actions ayant le droit de vote est de 1 759 627.

<sup>2</sup> La quatrième résolution tient compte de l'exclusion de vote de : 993 920 actions

Résolutions	Total des voix exprimées	Nombre d'actions	Proportion du capital représentée	Voix pour		Voix contre		Abstentions	
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>5<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Nomination de Monsieur Jean Séguin, en remplacement de Monsieur Gérard Blanc en qualité d'administrateur</i>	4 021 551	2 070 294	75,2%	3 954 200	98,3%	67 351	1,7%	-	-
<b>6<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général,</i>	4 021 551	2 070 294	75,2%	3 982 100	99%	39 451	1%	-	-
<b>7<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé au Président Directeur Général,</i>	4 021 551	2 070 294	75,2%	4 021 551	100%	-	-	-	-
<b>8<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation,</i>	4 021 551	2 070 294	75,2%	3 903 250	97,1%	118 301	2,9%	-	-

<i>finalités, modalités, plafond,</i>									
<b>9<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Pouvoirs pour les formalités</i>	4 021 551	2 070 294	75,2%	4 021 551	100%	-	-	-	-